



Gauré - Au fil de l'eau

Bulletin d'information du conseil municipal n°127

▪ **NAISSANCE**

Noah TISSINIER le 28/06/2020
Paco LE POTTIER le 16/08/2020
Roméo PASCUAL le 14/11/2020
Gautier BOYER le 24/11/2020

Tous nos vœux de bonheur aux enfants et nos sincères félicitations aux parents.

▪ **MARIAGE**

Sylvain RODRIGUEZ et Ondine JARRY le 22/08/2020
Benjamin PASCUAL et Sylvia PLASSIER le 12/09/2020

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

▪ **DECES**

Eloi LENFANT le 13/08/2020
Hubert PASCHETTA le 25/02/2021

Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des défunts.

▪ **SECRETARIAT DE MAIRIE**

● horaires d'ouverture

Mardi : 8h30-12h/14h-17h30
Mercredi : 8h30-12h
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-12h/14h-17h

● congés d'été

Le secrétariat sera fermé :

- du 30 juin au 04 juillet,
- du 14 au 18 juillet,
- du 02 au 22 août.

● réaménagement de la mairie

Les travaux de rénovation de la mairie devraient se terminer début septembre.

Afin de faciliter le déménagement du secrétariat du 6 au 12 septembre, seules les urgences, telles que les décès, pourront être traitées. Durant cette période, il ne sera pas possible de déposer des dossiers d'urbanisme, ni de vous remettre les cartes de bus scolaire. Il est donc conseillé de déposer les dossiers d'urbanisme au plus tard le jeudi matin 29 juillet, afin qu'ils soient finalisés puis adressés au service instructeur avant la fermeture du secrétariat pour congés annuels.

▪ **CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Les cartes de transport scolaire seront à retirer en mairie à compter **du mardi 24 août**. Avant de se déplacer, il est préférable de contacter le secrétariat au 05.61.83.61.55, pour s'assurer de leur bonne réception.

▪ **REFORME DE LA TAXE D'HABITATION**

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux n'acquittent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale. Les 20% de foyers fiscaux restants en seront exonérés progressivement par tiers entre 2021 et 2023.

A compter du 1er janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation. Une compensation s'opère par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui vient s'ajouter au taux communal. Ainsi, la commune de Gauré a un taux de référence de : 29,38% (taux départemental de 21,90% + taux communal de 7,48%).

Aussi, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux 2021 au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 29,38%,
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 52,79%.

▪ **DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans un deuxième temps, les communes de moins de 3500 habitants proposeront ce service.

Les communes devront donc être capables de réceptionner et d'instruire, par voie dématérialisée, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Nous vous informerons ultérieurement des modalités mises en place sur la commune.

▪ **FIBRE OPTIQUE – 4 zones de commercialisation sur la commune**

Faire installer la fibre optique dans une maison consiste en 3 étapes : vérifier l'éligibilité de la ligne à l'internet très haut débit, souscrire une offre auprès d'un opérateur de votre choix et enfin convenir d'un rendez-vous avec des techniciens qualifiés afin qu'ils procèdent aux travaux de raccordement fibre.

Les travaux éventuels pour poser/déboucher une gaine ou faire un passage dans les cloisons sont à votre charge et sont à réaliser avant la pose de la fibre. Il est impératif de prévoir le passage de la fibre chez vous, pour que votre raccordement soit possible. Le câble de fibre est souple et peut facilement être conduit dans une gaine.

Pour tester l'éligibilité à la fibre optique, consulter :

- <https://www.fibre31.fr/>
- <https://hautegaronnenumerique.fr/>

▪ **VACCINATION COVID-19**

Pour prendre rdv :

- par téléphone au : 0 800 54 19 19 (appel gratuit)
- en ligne sur www.sante.fr, www.keldoc.com, www.doctolib.fr...

▪ **REGISTRE CANICULE**

Les personnes fragiles, handicapées ou âgées peuvent s'inscrire sur le registre canicule communal, en contactant la mairie. De cette façon, elles pourront être localisées et contactées lors des vagues de chaleur.

▪ **PIQUE-NIQUE COMMUNAL**

La décision d'organiser le " pique-nique ", sur la place de la mairie, au mois de septembre, ne se prendra que début septembre par l'équipe municipale.

▪ **EPICERIE AMBULANTE : « L'EPICERIE DES COTEAUX »**

Depuis le 1er juin, lors de sa tournée le vendredi matin à Gauré, Tiphaine Potier avec son camion « Raymond » propose à la vente de nombreux produits alimentaires du quotidien et de première nécessité. Elle souhaite valoriser les produits locaux et biologiques, ainsi que les circuits courts.

Pour la contacter :

- 06 03 24 84 83
- contact@epiceriedescoteaux.fr

Vous trouverez plus d'informations sur son site <https://epiceriedescoteaux.fr/>.

2 formats de tournée sont proposés :

- La tournée en porte-à-porte
Pour ne pas rater son passage, le plus simple est de la contacter afin de lui communiquer votre adresse.
- Le stationnement au cœur du village

Paiements acceptés : espèces, chèque, carte bleue

▪ **COMPTOIR D'ANSELME**

Le Comptoir d'Anselme est une épicerie en ligne de produits locaux et vous propose de faire vos courses en ligne sur le site <https://www.comptoirdanselme.com/>.

Vous y trouverez toute la gamme alimentaire, mais aussi des produits ménagers et cosmétiques.

Vous pouvez choisir ce que vous voulez, il n'y a aucun engagement, ni minimum de commande.

Dès 30€ d'achat, la livraison à domicile est gratuite.

▪ **PIZZAS**

Pizz'Amann propose à la vente ses pizzas le vendredi de 18h à 21h, sur le parking en face de la mairie.

Tel : 06.61.11.92.34.

En congés au mois d'août.

▪ **COMITE DES FETES**

● COURS DE GYM ADULTES

Les cours de renforcement musculaire et cardio pour adultes auront lieu le mercredi de 19h30 à 20h30, dans la salle des fêtes (ou à l'extérieur lorsque le temps le permet) ou exceptionnellement en visio-conférence selon les conditions sanitaires, du 08/09/2021 au 06/07/2022, y compris pendant les vacances scolaires.

Valentine Millet vous aidera à acquérir ou conserver force et souplesse dans une ambiance chaleureuse. Pour les personnes ayant des problèmes articulaires, de dos..., elle adaptera les mouvements en conséquence et proposera des alternatives.

Les cours seront différents d'une séance à l'autre et agrémentés par l'utilisation de matériel (élastibands, lests pour poignets et chevilles, steps, ballons) fourni par le comité des fêtes.

Un seul cours d'essai gratuit sera proposé le mercredi 8 septembre de 19h30 à 20h30. Venez avec de bonnes chaussures de sport, un tapis de sol, une serviette de toilette et une bouteille d'eau.

Tarif de la cotisation annuelle : 130€ (nombre de places limité à 19) (paiement en plusieurs fois possible).

Pour tout renseignement, contacter le 06.82.53.67.09.

● TOURNEE ET FETE LOCALE

Les membres du comité des fêtes s'accordent un temps de réflexion, jusque début septembre, pour décider ou non du maintien de la traditionnelle visite des foyers de la commune, ainsi que celui de la fête locale.